

Univerzita Karlova v Praze

Pedagogická fakulta

Katedra francouzského jazyka a literatury

BAKALÁŘSKÁ PRÁCE

2013

Darina Hložková

Univerzita Karlova v Praze
Pedagogická fakulta
Katedra francouzského jazyka a literatury

Bakalářská práce

LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIER ET SES ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES

vedoucí bakalářské práce : Mgr. Jiří Jančík
autor bakalářské práce: Darina Hložková
obor studia : Specializace v pedagogice FJ – PG
rok dokončení práce : 2013

Prohlášení

Prohlašuji, že bakalářskou práci s názvem *La féminisation des noms de métier et ses aspects sociolinguistiques* jsem zpracovala samostatně. Použitou literaturu a použité materiály uvádím v příloženém seznamu literatury.

V Praze dne

Podpis

Poděkování

Ráda bych touto cestou poděkovala panu magistru Jiřímu Jančíkovi za jeho ochotu, trpělivost a cenné rady při vedení mé bakalářské práce.

Abstrakt

Název bakalářské práce : Přechylování podstatných jmen v označení povolání a jeho sociolingvistické aspekty

Klíčová slova : feminismus, feminizace, povolání, tituly, hodnosti, funkce, sociolingvistika

Bakalářská práce s názvem *Přechylování podstatných jmen v označení povolání a jeho sociolingvistické aspekty* se zabývá interdisciplinární problematikou. Toto téma je kombinací lingvistiky s více humanitními vědami, například sociologií, politologií, historií a antologií.

Hlavním motivem práce je najít vysvětlení odlišností v určitých formách přechýlených podstatných jmen, které v různých obdobích měly rozdílné podoby. Práce je zpracována ve čtyřech kapitolách, které jsou tématicky odděleny. V úvodní kapitole představuji stanovené hypotézy. V následující kapitole popisuji metodologii mého výzkumu. Druhá kapitola shrnuje historické, politické a sociologické aspekty s uvedením výsledků různých výzkumů ovlivňujících feminizaci podstatných jmen povolání. Třetí kapitola je výčtem všech pravidel pro přechýlování podstatných jmen, která jsou uvedena v oficiální průvodci: *Femme j'écrit ton nom*. Ve čtvrté kapitole popisuji etymologický vývoj vybraných povolání a jejich rozdílné vysvětlení v odborných slovnících. Poslední kapitola shrnuje výsledky mého pozorování a konečné vyhodnocení hypotéz.

Cílem mé práce bylo zorientovat se v problematice přechylování názvů povolání a popsat pravidla pro jejich tvorbu s uvedením nepravidelností a výjimek v sociolingvistickém kontextu.

Abstract

Title of the thesis : Gender inflection in occupational titles and its sociolinguistic aspects

Keywords : feminism, feminization, profession, titles, ranks, roles, sociolinguistics

Gender inflection in occupational titles and its socio-linguistic aspects focuses on interdisciplinary issues, this topic being a combination of linguistics and various other humanity fields, e.g. sociology, politology, history and anthology.

The primary aim has been to find an explanation for differences found with certain forms of inflected nouns which took various shapes throughout different periods of time. The thesis is split into 4 thematically-divided chapters. The introduction aims to establish hypotheses while the first chapter centers on the research methodology I have employed. The second chapter summarizes historical, political and sociological aspects and presents results from existing research efforts focusing on feminization of occupational titles. The third chapter is the presentation of the handbook of inflection. The fourth chapter describes the development of selected professions/occupations and their often varying explanation in specialized dictionaries from etymological point of view. In the last chapter I have summarized my research results and the final evaluation of the existing hypotheses.

The aim of this thesis has been to familiarize myself with the gender inflection problematic connected with occupational titles and describe existing rules for their creation, while at the same time pointing out exceptions and irregularities in the sociolinguistic context.

Sommaire

Introduction.....	1
I. Méthodologie.....	2
II. Les enjeux de la féminisation	3
II.1. Historique	3
II.2. Enjeux de la question.....	7
II.2.1. Enjeux politiques	7
II.2.2. Les enjeux sociaux.....	10
II.2.3. Reflets linguistiques	11
II.2.3.1. Échange des avis.....	11
II.2.3.2 Différences nationales	13
II.2.3.3. L'Académie française.....	15
II.2.3.4. Comparaison de grammaires	16
II.2.3.5. La règle de l'accord	20
II.2.3.6 La féminisation	24
II.2.3.7.Recherches d'Itsuko Fujimura.....	26
III. Le guide - Femme, j'écris ton nom.....	30
IV. Les phases de l'évolution des noms de métier.....	36
Conclusion	39
Résumé.....	42
Bibliographie.....	45
Sitographie	46
Annexes:	49

Introduction

Amatrice de l'interdisciplinarité, étudiante en pédagogie, j'ai cherché un thème qui allait dans cette direction, réunissant les observations linguistiques et sociales. J'ai fini par trouver le sujet suivant : « *La féminisation des noms de métier et ses aspects sociolinguistiques* ». Ce sujet représente la combinaison de facteurs politiques, sociaux, anthropologiques, philosophiques et linguistiques.

Entre les articles des grands journaux français nationaux et les monographies de spécialité en passant par les textes littéraires historiques, j'ai constaté une grande divergence de solutions et tout un spectre de stratégies diverses de faire face à la réalité féminine dans son reflet socio-laboral. C'est pour cette raison que j'ai commencé à m'intéresser davantage à cette problématique, m'interrogeant sur l'état actuel de l'évolution de la question dans la réalité linguistique.

En m'appuyant sur mes observations, mes dépouillements textuels ainsi que des considérations étymologiques, je me propose d'articuler mon mémoire autour des 3 hypothèses suivantes :

- i) Avec la conscience croissante des genres et avec l'apogée de la parité en politique et de l'égalité des chances, c'est aussi sur le plan linguistique que nous constatons une accélération de la féminisation dans le domaine des noms de métier.
- ii) Pour certaines formations grammaticales, la féminisation est-elle bloquée?
- iii) L'utilisation ou la négligence de la forme féminisée peut-elle constituer un marqueur socio-linguistique ?

I. Méthodologie

Pour contextualiser mes analyses pratiques effectuées dans la seconde partie, j'ai proposé, dans la première, une vue panoramique et historique des réalités extralinguistiques dont le matériel textuel analysé sera un reflet linguistique.

J'ai accompagné cette présentation d'un point de débats politiques suscités par la remise en cause récente épousant l'évolution de la question des genres ainsi que la querelle de la parité et de l'égalité des opportunités.

J'ai proposé un tableau de la représentation et de la représentativité féminines sur le lieu de travail et ses reflets linguistiques en France et dans d'autres pays francophones pour montrer à quel point les avis diffèrent d'une nation à l'autre.

Dans la partie pratique, je me suis concentrée, non seulement sur l'étude des aspects concrets de l'emploi des féminins tels que les procédés de formation, les règles régissant la distribution des féminins et les divergences théoriques entre les grandes grammaires nationales, mais aussi sur les aspects textologiques de la distribution des féminins.

II. Les enjeux de la féminisation

Je me propose de retracer, dans les lignes suivantes, le cadre théorique du grand débat qu'a provoqué le mouvement féministe, soulevant certaines questions graves et remettant en cause certaines données sociales et linguistiques.

Dans un premier temps, dans les parties II.2.1., II.2.2. et II.2.3, je vais illustrer à quel point il s'agit là d'un débat global avec des retombées sur plusieurs domaines ou secteurs de la vie en société et sur des locuteurs de la langue française. Ensuite, je parlerai des principaux domaines concernés que sont la politique, le social et la langue. Enfin, je commenterai quelles sont les grandes phases que connaît l'évolution du reflet étatique et social de la question.

II.1. Historique

Si on regarde dans l'histoire la position de la femme, il faut avouer qu'elle a toujours été inférieure à celle des hommes. Du point de vue de la religion chrétienne, la femme n'a pas été créée au même moment que l'homme. La femme n'existerait pas sans l'homme, c'est ce qui fait qu'elle lui est soumise. Il est possible que cette soumission ait été infligée par les autorités ecclésiastiques. Saint Paul a dit ceci dans l'Épître aux Galates: « *Vous tous baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ ; il n'y a ni juif ni grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni mâle ni femelle, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus* ». ¹ Les théologiennes féministes ont trouvé d'autres arguments pour justifier leur point de vue. Si on continuait à regarder plus loin dans la Bible, on pourrait remarquer que les femmes participaient beaucoup à la vie de Jésus Christ. En fait, tous les disciples masculins ont échoué à cause de leur trahison. C'était des femmes qui étaient au pied de la croix, qui ont assisté à sa mort et qui ont été chargées de transmettre le message de sa Résurrection. Tous ces événements ne sont pas négligeables. La responsabilité de la position inférieure des femmes était maintenue par le pouvoir régnant à l'époque, qui interprétait la Bible à sa façon de voir les femmes. Même si la société chrétienne, pendant des siècles, a changé son attitude vis à vis des femmes, elles devaient toujours affronter des

¹ *La Bible*, (É. OSTY, TRAD.). Paris : Seuil, 1973. p. 2620

stéréotypes ancrés dans la société. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la société ne reconnaissait pas les droits des femmes.

Madame Marie-Olympe de Gouges est reconnue comme une des pionnières du féminisme. Cette femme, personnage emblématique de l'atmosphère révolutionnaire, était très appréciée pour son humanisme. Elle ne s'occupait pas seulement des questions des droits des femmes, mais également de l'abolition de l'esclavage des Noirs. Mme Olympe de Gouges a rédigé, à l'intention de Marie-Antoinette, une *Déclaration des droits des femmes et de la citoyenne* en suivant le motif de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789.

Afin de les comparer, nous allons voir les premiers paragraphes de la Déclaration des droits de l'homme, puis celle des femmes avec ses modifications.

Déclaration des droits des hommes² :

Art. 1er. « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.* »

Art. 2. « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

Déclaration des droits des femmes³ :

Art. 1er. « *La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.* »

Art.2. « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

² Conseil-constitutionnel. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur: <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>

³ Assemblée-nationale.fr. [en ligne]. [consulté le 4/08/2013]. Disponible sur: http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/olympe-de-gouges_declaration-des-droits-de-la-femme.asp

Elle prônait l'égalité des droits civils et politiques des deux sexes. Quand elle parlait des droits des femmes, il ne s'agissait pas seulement des droits favorables, il fallait accepter aussi les côtés défavorables comme le droit de la femme à monter sur l'échafaud et également celui de monter à la Tribune. Cette femme courageuse a demandé aussi l'instauration du divorce et la suppression du mariage religieux. Olympe de Gouges avaient beaucoup d'adversaires dans son pays entre les hommes puissants qui l'ont condamnée à mort pour avoir rédigé des écrits blâmant la souveraineté du peuple et du gouvernement républicain dans «Un et Indivisible».⁴ Finalement, ce fut elle qui monta sur l'échafaud le 3 novembre 1793, après avoir prononcé ses derniers mots : « *Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort* »⁵. Grâce à Olympe de Gouges, toute la nation s'est rendue compte qu'elle se battait pour améliorer la situation de toutes les femmes de la noblesse comme de toutes celles du peuple.

Après tous ces efforts consacrés aux droits des femmes, l'époque de Napoléon Bonaparte les a discrédités totalement. Sous l'influence du Code de Napoléon Bonaparte, les lois sur le divorce ont été modifiées en faveur des hommes. L'égalité dans l'éducation a été oubliée comme tous les autres droits politiques.

Toutes les femmes voulaient l'égalité mais même entre les femmes, il y avait des différences. Les femmes de la noblesse, Mme Roland et Mme de Staël, emportées par les pensées révolutionnaires du changement de la société, n'imaginaient pas cette situation dramatique pour les femmes du peuple. Dans les salons, elles parlaient de l'éducation et de la culture alors que les femmes du peuple désiraient simplement le droit de vivre.

Les premières lueurs d'espoir sont apparues en 1836 quand les filles pouvaient fréquenter l'enseignement primaire. Quelques décennies après, l'institutrice Julie Daubié a été autorisée à se présenter au baccalauréat. Il a fallu encore beaucoup d'années pour que les filles puissent passer le même baccalauréat que celui des garçons.

⁴ Riot-Sarcey, Michèle. *Histoire du féminisme*. Paris : Éditions La Découverte & Syros, 2002. ISBN: 978-2-7071-5472-9

⁵ Blanc.O. *Le droit criminel*. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur: http://ledroitcriminel.free.fr/le_phenomene_criminel/crimes_et_proces_celebres/gouges_proces.htm

L'époque du XIX^{ème} siècle a été marquée par des tentatives d'amélioration de la position des femmes, mais ce fut au XX^{ème} siècle qu'il y eut plusieurs progrès envers les droits des femmes. Un décret a été publié le 26 juin 1945 dans la charte des Nations Unies, reconnaissant la femme étant l'égale de l'homme (article 55).

« En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les Nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations unies favoriseront. »

« c) Le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.⁶ »

Pour confirmer ce décret constitutionnellement, ils l'ont inscrit dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »⁷

Les femmes commençaient à avoir une place de plus en plus importante dans la société. Les droits ont été créés pour protéger la maternité, pour que les femmes puissent gérer leurs biens et pour qu'elles puissent interrompre volontairement leur grossesse. Tous ces changements n'étaient pas imaginables lors des époques précédentes. L'évolution des droits des femmes montre une certaine évolution de la société, qui commence à prendre de nouvelles habitudes en vue d'une vie égalitaire.

Si la société veut être égalitaire, il faut qu'elle s'approprie de nouvelles habitudes dans tous les domaines qui existent.

La langue est un outil pour s'exprimer et pour donner le nom aux choses qui nous englobent. L'utilisation des bonnes terminaisons dans le langage courant montre le respect et l'acceptation de la nouvelle position des femmes. Il faut simplement adapter la langue à l'évolution sociale.

⁶ Approbation de la Charte des Nations Unies. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1945/aug/10/n1>

⁷ Legifrance, *le service publique de la diffusion du droit*. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Preambule-de-la-Constitution-du-27-octobre-1946>

II.2. Enjeux de la question

En épousant la logique de la subdivision en secteurs d'activité humaine, je vais faire le listing et la description des principaux enjeux de la question de féminisation en trois parties.

II.2.1. Enjeux politiques

La première polémique en France sur la féminisation dans le domaine de la langue a été soulevée par trois femmes ministres qui souhaitaient être appelées « madame la Ministre », à la place de l'ancienne appellation « madame le Ministre ».

Ce fut madame Yvette Roudy qui eut le courage de se battre pour les droits des femmes. En effet, c'était son rôle car elle était à l'époque Ministre des droits des femmes et ce fut elle qui a montré aux gens que la femme peut exercer un poste aussi important que celui-ci. Elle s'est employée à la création d'une commission de terminologie, présidée par Madame Benoîte Groult. Aux termes du décret du 29 février 1984, cette commission était chargée « *d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes* ». ⁸ L'objectif de la commission de la féminisation était « *d'apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes* ». ⁹ La commission voyait la nécessité de s'occuper des lacunes dans la langue française à propos des formes féminines des noms de métier, qui était auparavant occupé par des hommes.

Dans le décret du 19 avril 1983 relatif aux attributions du ministre délégué, auprès du Premier Ministre chargé des droits des femmes, madame Yvette Roudy explique sa tâche dans l'article n° 2. Comme c'est écrit dans la loi:

« Mme Yvette Roudy est chargée de promouvoir les mesures destinés à faire respecter les droits des femmes dans la société, à faire disparaître toute discrimination à leur égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle veille à l'application de ces mesures. Dans ces différents domaines, et notamment en matière d'orientation scolaire, d'emploi, de santé et

⁸Gard, P. (1998) Dglf.culture.gouv.fr. [online]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogether/feminisation/3cadrage.html>

de formation professionnelle, elle oriente et coordonne les initiatives des pouvoirs publics qui concernent les femmes. »¹⁰

Dans les articles suivants, elle demande des services aux départements ministériels intéressés afin de l'aider à mettre en place ses attributions.

Dans la circulaire publiée le 11 mars 1986, le Premier Ministre Laurent Fabius, a soutenu madame Yvette Roudy en expliquant la nécessité d'une adaptation du vocabulaire par rapport à l'accession des femmes à des fonctions de plus en plus variées. Il a informé la commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, instaurée par Madame Yvette Roudy, quand elle venait d'achever ses travaux. Elle a préparé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre. Les détails de ces règles ont été expliqués en annexe.

Monsieur Laurent Fabius recommande :

« de veiller à l'utilisation de ces termes:

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels*
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat*
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat font parties*
- dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier ».¹¹*

Le débat, qui s'est déroulé entre 1984 et 1986 sur l'appellation « *Madame la Ministre* », a été réouvert à nouveau dans les quotidiens Le Monde et Le Figaro entre décembre 1997 et mars 1998. Le point de départ fut la nomination de plusieurs femmes à des postes supérieurs de l'administration. Les femmes se sont rendu compte que la langue ne suivait pas l'évolution de la société. Les femmes se plaignaient des formes masculines des noms de métier, fonction, grade et titre dans la hiérarchie sociale. Ce n'était pas seulement une question de langue, mais il s'agissait aussi d'un obstacle pour le statut social de la femme.

¹⁰ Legifrance.gouv.fr. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur: http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19830420&numTexte=&pageDebut=01227&pageFin=

¹¹ Fabius, L. Texte officiel: la féminisation. [en ligne]. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.ciepf.fr/chroniq/femi/f02.htm>

Dans les textes officiels, « *la directrice* » était toujours appelée « *le directeur* ». C'était pour cela que les autres femmes ont également demandé à être appelées par les formes féminines pour atteindre l'égalité.

Le Premier ministre de l'époque Lionel Jospin, appuyé par le Président de la République, Jacques Chirac, a commencé à s'efforcer d'effectuer les modifications dans les textes administratifs et officiels. Le clan des juristes du secrétariat général du Gouvernement s'opposait à cette idée de changement en évoquant le danger de pérennité des textes qui, après cette modification, montrerait le sexe de l'auteur.

En 1998 à Paris, Lionel Jospin a écrit une lettre aux membres du Gouvernement pour leurs rappeler le sujet de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État. Plus de dix ans auparavant, son prédécesseur Laurent Fabius, avait déjà adressé une circulaire prescrivant cette problématique, mais le Gouvernement n'a jamais exprimé son intérêt pour la féminisation des noms. Pour faciliter leur travail, le premier ministre les a informés que l'Institut national de la langue française avait établi un guide pour les usagers, qui énumère les termes utilisés dans les pays francophones, recommandant les formes féminines les mieux adaptées à l'usage. Il leur a demandé en même temps de bien vouloir diffuser cette nouveauté dans les services placés sous leur autorité et de l'appliquer dans les textes soumis à sa signature.

II.2.2. Les enjeux sociaux

D'après le journal suisse *Le matin*, les femmes ont rapidement rattrapé le retard qu'elles ont pris durant les décennies précédentes. Les femmes âgées de 25 à 64 ans sont deux fois plus diplômées d'une haute école que dans les années 1999.¹² La représentation des femmes dans les principales disciplines universitaires était majoritaire, avec une proportion de 62,3 % en droit, économie, administration économique et sociale en 2010/2011. Même si les femmes, dans les fonctions publiques d'État, représentent 51,7 % de l'effectif total dans les emplois de direction, elles ne sont que 20,3%. Malgré ces injustices, les femmes possèdent des postes supérieurs dans des domaines divers.

Elles représentent: **9,9%** des préfets, **27,5%** des commissaires, **22,6%** du corps de commandement, **17,4%** du corps d'encadrement et d'application.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes effectuent **18,0%** des emplois de direction, et moins de **5%** des directrices générales des services.

Dans la fonction publique hospitalière, les femmes effectuent **40,2%** des emplois de direction et représentent **16,0%** des directeurs d'hôpitaux. En 2012, dans le Conseil économique, social et environnemental, les femmes représentaient 43,4 %.¹³

Josette Rey-Debove, linguiste et codirectrice de la rédaction des dictionnaires Le Robert, a dit que le vocabulaire est adapté à l'époque et à la gestion de l'Etat, lorsque celui-ci était dirigé par des hommes. Ces chiffres ne sont pas négligeables et il est important que la société française fasse des efforts pour que la langue suive les tendances de la société.

¹² Tamedia Publications romandes SA. Postes supérieures des femmes. [en ligne]. 04.03.20013. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.lematin.ch/suisse/femmes-occupent-postes-dirigeants/story/26497160>

¹³ Observatoire-parité.gouv.fr: Repères statistiques. [en ligne]. [consulté le 2013-04-30]. Disponible sur: <http://www.observatoire-parite.gouv.fr/egalite-professionnelle/reperes-statistiques-31/>

II.2.3. Reflets linguistiques

Reflétant l'esprit d'une nation et d'une culture, la langue doit tenir compte des effets de féminisation des structures sociales et laborales ainsi que de leur cadre socio-politique. La grammaire prescriptive qui est « *législation de la langue qui doit, à l'instar de la législation politique, penser et faire certains choix afin d'adopter certaines habitudes linguistiques en réaction aux changements extralinguistiques* ».

II.2.3.1. Échange des avis

L'article paru dans le journal Libération en 1998, nommé: « Il a fallu une note de Jospin pour que la féminisation des appellations professionnelles avance », montre que ce sujet faisait débat à l'époque. « *Le féminin n'est pas neutre* » confirme que la France a toujours des difficultés à abandonner ses aspects purement grammaticaux. Il rappelle que le français a une capacité syntaxique et morphologique pour exprimer le féminin, et que les règles sont bien décrites et connues. Rares sont les noms de métier qui ont des difficultés à se féminiser. Il proclame qu'il faut se débarrasser du genre « neutre » que maintient l'Académie française. La question de la féminisation des noms de métier, titre, grade et fonction n'est pas une nouveauté. La France doit rattraper son retard, pris sur les pays francophones (Canada, Belgique et Suisse), qui ont des textes règlementaires spécifiques pour orienter l'usage administratif officiel (dès 1979 au Québec, et depuis 1993 en Belgique).¹⁴

Cette demande a provoqué plusieurs échanges de points de vue dans la presse. Tous les spécialistes qui voulaient manifester leur avis à propos de cette problématique de féminisation ont été invités à le faire.

¹⁴ Amiel, P. *La note de Lionel Jospin*. Libération.fr. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.liberation.fr/tribune/0101257240>

Anne-Marie Houdebine - professeur de linguistique et de sémiologie à la Sorbonne :

« *Nommer les femmes au féminin dans leurs fonctions est une façon de les faire apparaître dans la vie sociale.* »¹⁵

Josette Rey-Debove - linguiste, codirectrice de la rédaction des dictionnaires Le Robert :

« *L'arrivée des femmes dans la vie économique, politique... est chose relativement nouvelle. Notre vocabulaire, nos façons de parler, portent encore les marques trop visibles d'un monde régi par les hommes. Certaines tournures de langage ou expressions peuvent apparaître comme discriminatoires à l'égard des femmes soit parce qu'elles tendent à occulter leur présence ou à la faire apparaître comme exceptionnelle, soit qu'elles véhiculent des stéréotypes sexuels.* »

« *Le langage d'aujourd'hui doit savoir refléter l'évolution de la société.* » (Article paru dans le journal Le Monde le 14 janvier 1998) ¹⁶

Marie-Éva de Villers - Directrice de la qualité de la communication à HEC Montréal :

« *On peut se demander s'il est opportun qu'une fédération de syndicats prenne l'initiative de créer un tel néologisme, à la forme très audacieuse de surcroît, pour ses besoins propres. Il est permis d'en douter et de craindre que cette décision soit très controversée, aussi bien auprès des membres du syndicat que de la population. Ce choix risqué pourrait nuire à la cause de la désexisation des textes.* » (le 14 septembre 1998)¹⁷

Henry Landroit - chroniqueur à l'hebdomadaire belge La Ligueur :

« *La féminisation des noms de métier, de grade et de fonction est une des occasions qui nous permet de prendre conscience que le langage n'est pas neutre, que la fameuse règle grammaticale « le masculin l'emporte sur le féminin » est plus lourde de sens que nous ne le pensons.* »

Le gros problème, c'est que les adversaires de cette féminisation contestent le plus souvent les noms des hautes fonctions. Ils ne se sont jamais attaqués à institutrice, vendeuse ou épicière. S'ils acceptent directrice, ce sera seulement pour le cas d'une

¹⁵ Brunetière, Valérie, « Anne-Marie Houdebine-Gravaud (éd.), *La féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 12 avril 2013. URL : <http://mots.revues.org/460>

¹⁶ Catinchi, Philippe-Jean. *L'Académie, le féminin et le neutre*. [en ligne]. 12/08/1998. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=153156&xtmc=josette_rey_debove&xtr=11

¹⁷ De Villers, Marie-Éva. *Un manque de respect*. [en ligne]. 12/08/1998. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.hec.ca/qualitecomm/chroniques/termaff/respect.html>

directrice d'école, mais pas pour la dame responsable d'un service au Ministère qui aura droit, quant à elle, à « *Madame le Directeur* ». (Article paru dans le *Ligueur* du 17 mars 1999)¹⁸

II.2.3.2 Différences nationales

Ce n'est pas seulement la France qui a ouvert le débat sur la question de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre au public. Ce qui est étonnant, c'est que les communautés francophones sont les plus sensibles à cette question (le Québec, la Suisse et la Belgique francophone).

Le Grand Conseil de Suisse a décidé de reformuler les actes législatifs de façon non sexiste en 1985. Pour approfondir cette idée, Le Grand Conseil a institué les directives en 1987, révisés en 1992, qui disent que tous les actes législatifs doivent respecter l'égalité des deux sexes. La Suisse a établi des réformes différentes selon les cantons. Les raisons financières ont amené la Suisse à instaurer des modifications au fur et à mesure.¹⁹

¹⁸ Landroit, H. (1999). *Skynet*, [en ligne]. [consulté le. 2013-04-12]. Disponible sur: <http://users.skynet.be/Landroit/femme.html>

¹⁹ Gard, P. (1998). *Dglf.culture.gouvernement.fr*. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.dglf.culture.gouv.fr/coeter/feminisation/3cadrage.html>

Au Québec, la réflexion avait déjà commencé en 1979, à l'Office québécois de la langue française. Cette institution a incité l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles. En 1982, un comité de travail a effectué une recherche pour trouver les noms de métiers qui ne convenaient pas aux formes féminines reconnues. Ce comité avait pour objectif d'éclairer l'usage de ces nouvelles modifications. Le 4 avril 1986, l'Office québécois de la langue française a ratifié le texte de ce comité. L'Office de la langue française (OLF) a fait sortir trois avis de recommandation (en 1979, 1981 et 1984). La Belgique et la Suisse ont respectivement préparé leurs propres guides en 1991 et 1994.²⁰

En Belgique, l'acceptation du décret du 21 juin 1993, visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade ou titre dans tous les documents diffusés au public, a ouvert une vive discussion. Il faut dire que ce débat n'est pas encore clos. Le Conseil supérieur de la langue française a laissé l'utilisation des formes féminines libres, mais il a donné un caractère obligatoire à la féminisation pour les actes administratifs.²¹

La Belgique, le Canada et la Suisse utilise différemment les épécènes dans les mots terminant en -eur : un(e) professeur, un(e) auteur, un(e) ingénieur, un(e) docteur. D'après madame Ray- Debove, les Belges se rapprochent plus des Français que les Canadiens.²²

En France, malgré une circulaire écrite par Laurent Fabius en 1986, la question de la féminisation revient régulièrement sur le tapis : même l'année 1998 n'a pas été une exception.

²⁰ Gard, P. (1998). Dglf.culture.gouvernement.fr. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogeter/feminisation/3cadrage.html>

²¹ *ibid*

²² *La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie*. [en ligne]. 12/08/1998. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.thefreelibrary.com/La+feminisation+des+titres+et+fonctions+dans+la+francophonie%3A+de+la+..-a0216487215>

II.2.3.3. L'Académie française

L'année 1635 marque un évènement important dans l'histoire de la culture française. L'Académie française a été créée par le cardinal de Richelieu. Pour la première fois, les débats de l'assemblée des lettrés avait comme valeur éminente la société et la nation.

La première tâche consistait à fixer la langue française car il s'agit d'un patrimoine commun à tous les Français. Elle institue tout l'enrichissement de la langue française car elle est membre de la commission générale de terminologie et de néologie. Elle maintient les qualités de la langue française et elle suit son évolution. Elle analyse chaque nouveau mot utilisé avant de l'incorporer dans la langue et surtout dans les dictionnaires.²³

L'Académie française joue un rôle important dans la conservation de la langue. Il n'existe pas d'autre autorité qui pourrait autoriser une telle extension de celle-ci. Elle est apparue après la déclaration officielle qui a été faite en séance du 14 juin 1984.

Claude Lévi-Strausse, avec son co-auteur Georges Dumézil, a commenté la déclaration dans une interview dans *Le Nouvel Observateur* 7 en septembre 1984.

L'Académie française est en opposition avec la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre. Elle explique que cette grande intervention pourrait causer des dommages à la langue française. En même temps, elle rassure que le changement au niveau de la grammaire ne changera pas la situation sociale des femmes. Son argumentation se fonde sur deux points essentiels: l'argument linguistique et la notion d'usage.

L'Académie française argumente que dans les autres langues indo-européennes, il n'existe aucun rapport de la similitude entre le genre grammatical et le genre naturel. Le français utilise deux genres, le masculin et le féminin. Ces notions impropres viennent de l'ancienne grammaire. La seule possibilité de définir les genres du français se trouve dans la distinction entre genre marqué et genre non marqué.

²³ *Académie-française*. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur: <http://www.académie-française.fr/linstitution/lhistoire>

Le genre masculin est le genre non marqué, appelé aussi genre extensif. Par exemple: « *Tous les hommes sont mortels.* » Ce genre présente indifféremment des hommes et des femmes. Son utilisation signifie que l'opposition des sexes est inconvenable et que l'on pourrait les confondre facilement. Par contre, le genre féminin est un genre marqué, ou intensif. Il fait la ségrégation entre les sexes quand il se rapporte aux êtres animés.

L'Académie française conclut que, pour reconstituer le vocabulaire en faveur de l'égalité des sexes, il faut éviter les termes de genre féminin dans les cas non consacrés par l'usage. Il est préférable d'utiliser les dénominations professionnelles du genre non marqué si on a le choix.

La déclaration rappelle aussi que la marque du féminin sert à exprimer la distinction entre mâle et femelle.

« ...Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur. Des changements, faits de propos délibérés dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. »²⁴

II.2.3.4. Comparaison de grammaires

Pour pouvoir bien imaginer la différence de l'évolution dans la langue française concernant la féminisation des noms de métier, il faut consulter plusieurs livres de grammaire qui expliquent les règles de l'utilisation correcte à leur époque. La formation du féminin concernera deux grandes notions morphologiques, celle du genre et celle du sexe. Le sexe, qui est en correspondance avec des réalités corporelles (les êtres sexués), et le genre relevant plutôt des attributions arbitraires, résultant d'une redistribution dichotomique du système trichotomique latin originel.

Dans les différentes langues, la résolution des règles du genre est soit sémantique (d'après le caractère humain), soit syntaxique comme en français.

Le bon usage de Maurice Grevisse

²⁴ Dumézil, Georges et Claude Lévi-Strausse. Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984. [en ligne]. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur : <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/fj.htm>

En regardant la grammaire de Maurice Grevisse, Le bon usage, on pourrait remarquer qu'il s'agit d'une explication ancienne. Elle nous montre qu'il existe des professions qui restent au masculin car il s'agit de professions qui étaient effectuées seulement par des hommes.

Si je cite le passage intitulé *le genre*, je trouve la définition suivante :

Le genre

« *Le genre est une propriété du nom, qui le communiqué, par le phénomène de l'accord, au déterminant, à l'adjectif épithète, à l'attribut, parfois au participe passé, ainsi qu'au pronom représentant le nom.* »

« *Le français a deux genres: le masculin, auquel appartiennent les noms qui peuvent être précédés de **le** ou **un**, et le féminin, auquel appartiennent les noms qui peuvent être précédés de **la** ou de **une**.* »²⁵

Maurice Grevisse précise que: « *Ce n'est que pour les noms animés que le genre n'est pas arbitraire, parce qu'il est déterminé par le sexe des êtres désignés, du moins pour ce qui concerne les êtres humains.* »

Grevisse rappelle qu'en latin, il existe un troisième genre, le neutre. Si on fait une analyse étymologique, on apprend que la notion de *neutre* est dérivée de *neuter*, qui en latin signifie « *ni l'un ni l'autre des deux* ». La majeure partie des noms neutres se sont transformés en noms masculins dans la langue latine vulgaire et, de là, on les retrouve en français.

Le latin combine deux possibilités de formation du genre, syntaxique et sémantique. Quand il y a un obstacle, la solution est de trouver si le nom renvoie à une personne ou non. S'il s'agit d'un être humain, c'est le masculin qui l'emporte et si ce sont des éléments conjoints, c'est le neutre.²⁶

²⁵ GOOSSE, André. *Grevisse: Le bon usage*. Paris: Édition Duculot, 1993. 3^e édition. p.705-706, 742. ISBN 2-8011-1045-0.

²⁶ *Féminisation des noms* [enligne]. [consulté le 2013-05-07]. Disponible sur: <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/fem.pdf>

Beaucoup de désaccords entre le masculin et le féminin conviennent à la présence de la notion « *être mâle* » d'une part et de la notion « *être féminin* » de l'autre. Par exemple : un menteur / une menteuse, un romancier / une romancière, un instituteur/une institutrice.

Comme il s'agit du titre officiel, le masculin en tant que genre indifférencié, se justifie tout à fait. Noms masculins, noms de profession (notamment des professions qui pendant longtemps n'ont été exercées que par les hommes ou autres (notamment désignations pour lesquelles le sexe de la personne n'a pas d'intérêt) tels que: *auteur, chef, diplomate, écrivain, expert, gourmet, juge, malfaiteur, médecin, ministre, professeur.*

Il existe quelques noms de métier qui désignent les professions qui ont été acquises par les femmes. Par exemple: *notairesse, pharmacienne.*²⁷

Grammaire du français de Denis et Sancier-Château

Elle explique que le genre des noms ne se lie pas au sexe. Il est nécessaire d'apprendre la langue telle qu'elle est. À la faveur de l'évolution, apparaissent des nouvelles formes ainsi que des nouvelles règles d'usage, mais cela ne correspond pas à la réalité de la pratique linguistique des usagers. Il avoue qu'il existe certains noms de métier qui appartenaient exclusivement aux hommes et qu'on peut modifier au féminin. Dans ce cas, ces noms désignent l'épouse du titulaire d'une charge ou d'un métier.

Par exemple: la maréchale de Fervaques²⁸

Grammaire méthodique du français de Riegel

D'après Riegel, il existe des oppositions grammaticales de genres qui recouvrent une opposition sémantique et qui s'expriment de plusieurs façons. Cette grammaire a déjà inclus les nouvelles méthodes pour créer des formes féminines.

²⁷ GOOSSE, André. *Grevisse: Le bon usage*. Paris: Édition Duculot, 1993. 3^{ème} édition. ISBN 2-8011-1045-0. p.705-706, 742

²⁸ SANCIER-CHÂTEAU Denis, Delphine DENIS. *Grammaire du français*. 1^{ère} éd. Paris : Librairie générale Française, 1994. p. 247. ISBN 978-2-253-16005-2

Le genre

« Les noms dénotant des référents non animés ont un genre arbitraire, masculin ou féminin. Souvent déterminé par l'étymon, parfois conditionné par des facteurs culturels (en français: le soleil, la lune mais en allemand: die Sonne, der Mon), le genre n'en reste pas moins irréductible à des oppositions sémantiques généralisables (le fauteuil/la chaise, un vélo/une bicyclette). »

Il existe encore une sous-classe que décrit Riegel (1994). Les noms animés où la distinction des genres s'accorde avec le sexe. Mais il y a des exceptions qui se manifestent de plusieurs manières:

- Par l'opposition lexicale de deux noms différents: garçon/fille
- Par la seule variation en genre du déterminant des noms dit épïcènes: un/une élève
- Par l'opposition de deux formes du même nom, sur le modèle de l'adjectif: adjonction de la marque graphique –e sans changement de prononciation rival/rivale, sur le modèle du Québec: professeur/professeure
- Par l'anteposition ou postposition du terme classificateur: un médecin/une femme médecine
- Par l'addition d'un suffixe pour former le nom féminin à partir du masculin maître/maîtresse
- Par la variation en genre d'un même suffixe: eur/euse – vendeur/vendeuse
- Par les moyens semblables qui s'utilisent pour l'opposition de l'adjectif: chat/chatte, lion/lionne²⁹

Le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage de Larousse

Dans le Dictionnaire de Jean Dubois, on peut trouver cette thèse: « En français, quand il s'agit de personnes, le genre naturel (mâle/femelle) et le genre grammatical (masculin/féminin) sont le plus souvent associés (mais pas constamment). »³⁰

²⁹ RIEGEL, Martin. et al. *Grammaire méthodique du français*. 4ème édition. Paris : Press universitaire de France, 1994.. ISBN 978-2-13-055984-9.

Si j'évoque les genres de noms, il faut expliquer également le principe et le fonctionnement de la règle de l'accord avec l'adjectif épithète, et éventuellement aussi les prédicats. Puisque l'adjectif est une expansion du nom dans la phrase, il est nécessaire qu'on les accorde bien pour que le sens de l'énonciation soit clair. La distribution des marques de l'accord épousera par ses préférences la hiérarchisation des deux genres, au niveau morphologique et syntaxique.

II.2.3.5. La règle de l'accord

Un article du Monde s'est préoccupé de la question de l'accord de l'adjectif avec plusieurs noms dans une phrase. Il présente les règles de l'usage dans les époques précédentes et conclut par l'avis d'une spécialiste du Centre national de la recherche scientifique.

En France, on ne prend pas la langue à la légère, parce qu'il y a de sérieux surveillants à l'Académie Française qui la protègent et qui font attention, en même temps, à son bon usage. Cette société continue la mission du cardinal de Richelieu. Louis XIII a proclamé dans les lettres patentes, l'enrichissement de la langue « *de tous les ornements convenables à la plus illustre et à la plus ancienne de toutes les monarchies qui soient dans le monde* ». Il a terminé ce texte en disant que L'Académie aura pour tâche de « *rendre le langage français non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences* ». ³¹

Certains féministes voudraient bouleverser les règles de la langue, qui ont été instaurées 4 siècles auparavant. Ce qui dérange les femmes féministes, c'est la règle suivante: « *Le masculin l'emporte sur le féminin.* » Ce principe s'explique lorsqu'il y a plusieurs noms de genre différent dans la phrase, l'adjectif s'accorde au masculin. Par exemple: *Les filles et les garçons sont prêts à partir.* Dans ce cas, l'adjectif se met au genre indifférencié, c'est-à-dire au masculin, comme la grammaire de Maurice Grevisse (1993 : 705) le résume. Clara Dominigues, docteure en lettres et secrétaire générale de l'association L'égalité, c'est pas sorcier, se révolte contre cette règle grammaticale. « *Dans*

³⁰ DUBOIS, Jean et col. *Le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage de Larousse*, Paris : Larousse, 1994. ISBN 2-03-340334-3

³¹ Genre, le désaccord. [enligne]. [consulté le 2013-05-03]. Disponible sur: http://forum.psychologies.com/psychologiescom/Actu/genre-desaccord-sujet_14176_1.htm

les représentations, cette règle fait des femmes et du féminin les invisibles de la langue. »
L'égalité, c'est pas sorcier et la Ligue de l'enseignement ont lancé une pétition nommée: « Que les hommes et les femmes soient belles! » ayant pour but de demander le changement de l'accord de l'adjectif à l'Académie française. La pétition compte déjà 3300 signatures. Les pétitionnaires demandent à l'Académie française d'appliquer le nouveau principe de proximité, c'est-à-dire que, lorsqu'il y a plusieurs noms de genre différent dans la phrase, l'adjectif doit s'accorder avec le mot le plus proche.

Les académiciens ne sont pas d'accord car l'égalité entre les femmes et les hommes se joue autre part que dans la grammaire. Mais les signataires sont persuadés que ce qu'un enfant retient de cette règle, c'est que l'un des sexes est supérieur à l'autre, souligne Henriette Zoughebi, vice-présidente (PCF) chargée des lycées au conseil régional d'Ile-de-France.

Ce changement n'est pas un caprice de cette époque. En grec ancien, l'adjectif épithète des noms de différent genre s'accorde avec le nom le plus proche en respectant la règle de la proximité.

Pour justifier l'utilisation de cette fameuse règle dans l'histoire, je peux proposer la Chanson de Roland, qui l'applique au moment où il s'aperçoit de la mort du chevalier de Roncevaux.

La question de l'accord n'était pas claire à l'époque de la création de l'Académie française. Même l'un des premiers membres de l'Académie a proposé d'écrire: « *le coeur et la bouche ouverte* ». Racine se servait des deux constructions dans son oeuvre Athalie (1691) : « *Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières, consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières.* »

La règle expliquant que le masculin l'emporte sur le féminin a été instaurée au XVIII^{ème} siècle pour des raisons liées à la grammaire. Le XVIII^{ème} siècle était marqué par la supériorité masculine. L'abbé Bouhours a précisé: « *Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte.* ».Le grammairien Nicolas Beauzée s'exprima en 1767.

« *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle.* »

Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherches au CNRS, proclame que cette règle nous renvoie au passé, à l'époque de la monarchie absolue et du catholicisme triomphant. Sa vision est d'adapter la règle de la proximité en faveur de l'égalité. Elle rappelle aussi que les enfants utilisent naturellement la règle de proximité pour des raisons d'euphonie.

L'Office québécois de la langue française a précisé que la construction suivant la règle de proximité n'est pas grammaticalement incorrecte. Il faut juste attendre quand la France veuille bien se libérer des vieilles règles de grammaire.³²

Consultation des grammaires

La grammaire du français contemporain de Larousse (1964) dit que, si on trouve dans la phrase des substantifs de genres différents, l'adjectif se met à la forme masculine. Lorsque l'adjectif marque la prononciation du masculin, même s'il y a des noms féminins, on ne place pas l'adjectif à proximité immédiate du substantif féminin. Il est possible parfois que l'adjectif s'accorde avec le plus proche des substantifs sur lesquels porte son sens.³³

La Grammaire Méthodique du français (2009 : 604) explique que l'adjectif se met au genre masculin, parce que du point de vue du genre, il s'agit de la forme non marquée. Par exemple: *les noms et les couleurs évoqués*³⁴

Si la forme masculine se prononce phonétiquement différemment du féminin, il est préférable de placer le nom masculin à côté de l'adjectif. Par exemple: *une orthographe et un style parfait*³⁵

Jean Dubois souligne la règle de l'accord dans le **Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage** de Larousse (1994) : « *Au latin remonte l'accord de l'épithète, s'il*

³² Genre, le désaccord. [enligne]. [consulté le 2013-05-01]. Disponible sur:

http://forum.psychologies.com/psychologiescom/Actu/genre-desaccord-sujet_14176_1.htm

³³ *Grammaire du français contemporain*, Librairie Larousse, 1964, l'édition originale, ISBN 2-03-800044-1

³⁴ RIEGEL, Martin. et al. *Grammaire méthodique du français*. 4ème édition. Paris : Press universitaire de France, 2009. p. 604–8. ISBN 978-2-13-055984-9.

³⁵ *ibid*

y a plus d'un nom support, avec le plus rapproché, précise l'ouvrage. Cet usage domine (irrégulièrement) en ancien français. »

On peut remarquer que sur cet exemple, les règles dans les grammaires expliquent toujours l'accord de la même façon, comme aujourd'hui. Les grammaires mentionnent toujours que la règle de proximité est utilisée assez fréquemment dans la littérature des siècles précédents.

II.2.3.6 La féminisation

L'article nommé *La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie: de la morphologie à l'idéologie*, explique les relations entre la langue et la société. Il se concentre sur les différentes réalisations par rapport à la perception de la langue et au contexte culturel.

La féminisation s'effectue par les modifications morpho-syntaxiques, que propose le système de la langue française. Le ministre canadien, pour satisfaire du peuple, a offert la possibilité de « *neutralisation* » des genres en anglais (par ex: police officer à la place de policeman). En fait, il s'agit de la suppression des références au sexe. Cette méthode de neutralisation en français n'est pas facile à faire car tous les mots doivent avoir un genre.³⁶

Le français propose trois façons pour désigner les professions. Ce sont: le genre unique, la féminisation minimaliste par l'épicène et la féminisation maximaliste par la suffixation. La notion « *épicène* » vient du mot « *epichene* », signifiant « qui est commun au genre masculin et féminin ». Pour ces trois propositions, on peut toujours trouver une critique. Les féministes se plaignent que le genre masculin unique rend invisible les femmes dans la langue et même dans la société. L'Académie française dit que le genre féminin unique expulse les hommes. Et en plus, les formes féminines sont très souvent connotées péjorativement (poëtesse) ou de contexte sexuel (entraîneuse).³⁷

Dans le paragraphe suivant, nous allons comparer les différences entre les noms de métier dans les pays francophones qui devaient aussi adopter la féminisation.

³⁶ VACHON-L'HEUREUX, Pierrette, 1992, *Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991* ". *Recherches féministes*, 5 (1) : 139-142.

³⁷ *La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie*. [enligne]. [consulté le 2013-05-03].

Disponible sur:

<http://www.thefreelibrary.com/La+feminisation+des+titres+et+fonctions+dans+la+francophonie%3A+de+la+..-a0216487215>

Chaque pays essaie de choisir la forme qui est la plus proche de sa culture.³⁸

France	Belgique	Canada	Suisse
Un médecin	Une médecin	Une médecin	Une médecin
Un poète	Une poète	Une poète	Une poète
Un maire	Une maire	Une maire	Une mairesse
Un consul	Une consule	Une consule	Une consulesse
Un chef	Une chef	Un chef	Une cheffe
Un écrivain	Une écrivain	Une écrivaine	Une écrivaine
Un professeur	Une professeur	Une professeure	Une professeure
Un ingénieur	Une ingénieur	Une ingénieure	Une ingénieure
Un auteur	Une auteur	Une auteure	Une autrice

En regardant ce tableau, on peut remarquer que la France résiste encore à la croissance de la féminisation. Les français gardent toujours la forme qui ressemble le plus à la forme neutre, donc masculine. Même si la féminisation n'a pas gagné les faveurs de L'Académie française, on peut trouver de plus en plus l'usage des titres modifiés dans les journaux qui sont en d'accord avec les règles modernes. Les journalistes utilisent souvent des formes qui sont généralement connues comme « *Madame la ministre*., *Madame la députée* », mais ils sont toujours loin de les appliquer systématiquement dans tous les cas possibles. La Belgique se rapproche de la France avec sa conception de la féminisation.

Les formes différentes sont remarquables, surtout chez les Suisses, qui veulent que le changement soit maximale, pas uniquement avec l'épicène. Ils se servent des suffixations pour exprimer le féminin.

Au Canada, ils préfèrent la forme minimaliste avec l'adjonction du *-e*: *docteure* à la place de *doctresse*. L'explication de ce phénomène est l'influence de la langue anglaise qui aspire à la suppression des genres.³⁹

³⁸ *La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie*. [enligne]. [consulté le 2013-05-03].

Disponible sur:

<http://www.thefreelibrary.com/La+feminisation+des+titres+et+fonctions+dans+la+francophonie%3A+de+la+..-a0216487215>

³⁹ *ibid*

II.2.3.7. Recherches d'Itsuko Fujimura

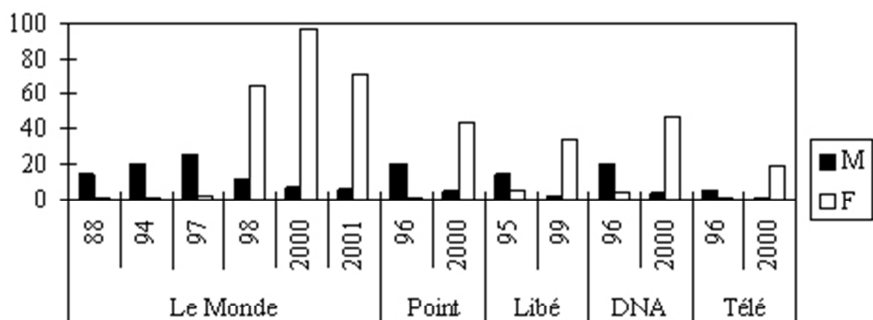
Itsuko Fujimura observait ce changement dans le langage et son influence dans la presse. Cette idée de consulter les journaux les plus connus était judicieuse car on ne trouve pas meilleur indicateur que celui-ci pour voir les tendances de la langue courante.

Il rappelle que tous les débats qui se sont produits dans les années 80 et 90 ont fait réfléchir les spécialistes et les gens utilisant la langue française, mais la question de l'application même n'a pas été résolue dans tous les domaines. Il pense qu'il y a toujours des formes de noms des métiers qui ne trouveront pas leur place en français.

Fujimura a rédigé son étude en s'appuyant sur la base de données, concernant à peu près 57 millions des mots dans les périodiques français numérisés. Il s'agissait du *Monde* (1988, 1994, 1997, 1998, 2000 et 2001), *Libération* (1995 et 1999), *Le Télégramme* (1996 et 2000), *Dernières Nouvelles d'Alsace* (1996 et 2000, désormais *DNA*) et *Le Point* (1996 et 2000). Les grands changements ont surtout eu lieu en 1998, sous l'influence de la lettre de Lionel Jospin.

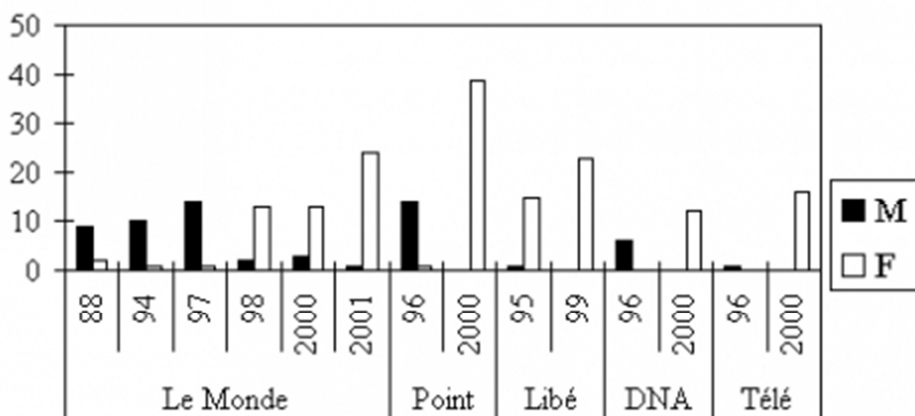
Ce tableau montre le nom « *ministre* », où les référents sont féminins. Le changement en 1998 fut remarquable, de plus qu'il n'avait jamais existé avant.

Tableau 1 : ministre⁴⁰



L'utilisation du nom « *députée* » a augmenté très rapidement après l'année 1998 dans tous les périodiques sauf *Libération*, qui l'employait déjà les années précédentes.

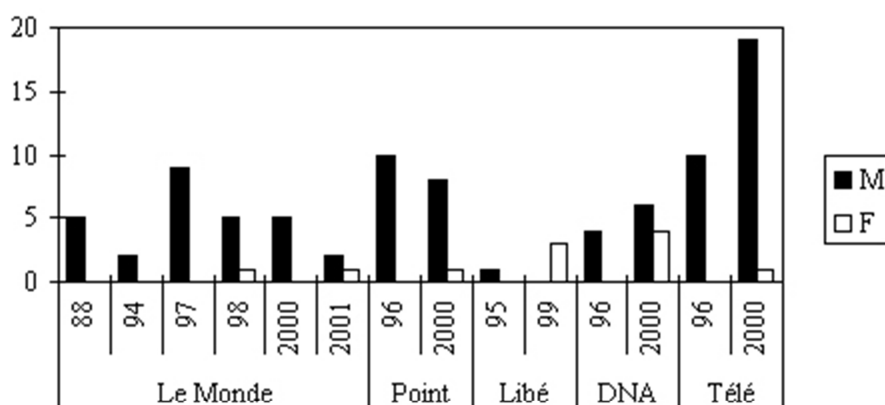
Tableau 2 : député(e)



⁴⁰ Itsuko Fujimura, « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 03 mai 2013. URL : <http://mots.revues.org/355>

Tableau 3 : professeur(e)

Le nom *professeure* n'a pas évolué aussi vite contrairement aux autres noms de métier, même si la forme a été proposée dans le guide *Femme j'écris ton nom* de Documentation française qui a été publié en 1999. C'est seulement *Libération* qui évite d'utiliser le masculin lorsqu'il existe un équivalent féminin.



Pour conclure son étude, Itsuko Fujimura décrit des tendances qui pourraient apparaître dans la langue française. Il faut bien se rendre compte que l'influence des langues entre elles est courante. Dans le monde multiculturel, nous ne sommes pas capables d'empêcher la prolifération des différents langages. Il décrit le système de la langue japonaise et anglaise qui est complètement démunie de genre grammatical, ce que le rend non sexiste. À partir de 2002 au Japon, ils utilisent dans les textes officiels et dans la presse les termes communs pour les deux sexes, comme par exemple il remplace : *kango-fu* (infirmière : « soins-femme ») par *kango-shi* (« soins-maître », sans distinction de genre).

La langue française, correspondant au sexe du référent, représente sa deuxième vision des perspectives pour l'évolution de la langue. Dans ce cas, le français aurait un système de genre transparent et aussi moins sexuellement discriminatoire du point de vue de la sociolinguistique. Itsuko Fujimura se rend compte que le système grammatical français n'est pas comparable avec le système grammatical espagnol. La féminisation espagnole se fait par la modification d'un déterminant féminin sans changer la forme du

nom. Pour créer le nom féminin qui est exercé par une femme, il suffit de le modifier comme ici: « *el abogado* » - « *la abogada* ».

L'auteur de cette étude cherchait des réponses sur la question de la féminisation en faisant une recherche dans les journaux, qui lui ont permis de révéler la fréquence d'usage des nouvelles formes féminines.

Le guide officiel présente les formes féminines correctes qui sont conformes aux règles grammaticales modernes.

III. Le guide - Femme, j'écris ton nom...

Les règles exactes sont regroupées dans le guide qui est sorti en 1999 pour aider les gens à mieux s'appropriier les nouvelles formes des noms féminisés. Ce guide a été rédigé après des années d'hésitations et de débats linguistiques et socio-culturels. Madame la Ministre Yvette Roudy a mis fin à cette invisibilité des femmes dans la langue française. Personne ne peut chercher des excuses pour ne pas utiliser des formes féminines avec ce guide.

Le guide « *Femme j'écris ton nom...* » a été fait par le Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française. C'est une aide à la féminisation des noms de métier, titre, grade et fonction.

On peut se demander pourquoi le français devrait-il avoir des difficultés à créer des formes féminines, alors qu'en latin, cela ne posait aucun problème. Le latin, dont le français a pris la plupart de son vocabulaire, changeait tout simplement les suffixes pour achever la forme féminine des noms (-us/-a, -tor/-trix...).

À	correspondait
dominus	domina
minister	ministra
medicus	medica

Après des années d'observation par les spécialistes des formes féminines, ils ont pu proposer certaines règles, qui englobent toute la problématique et qui facilitent la formation de nouveaux noms de métier. Le guide concerne bien sûr les propositions de la Suisse, de la Belgique et du Québec.

Pour s'orienter dans le phénomène de la féminisation, je vais récapituler dans les paragraphes suivants, toutes les règles pour créer des noms de métier, grade, titre et fonction féminisés.

Déterminant

La féminisation utilise le déterminant féminin, pour les désignations simples ainsi que pour les désignations complexes : la, une, cette... : la *députée*, une *juge*, cette *agente de change*, la *fondée de pouvoir*...

Noms se terminant au masculin par une voyelle

On parle des termes non suffixés, comme *apprenti*, *architecte*, *gendarme*, *juge*, *ministre*, *vétérinaire*, ou suffixés/composés (*-é*, *-logue*, *-iste*, etc.).

Noms se terminant par -e

La forme féminine est semblable à la forme masculine. C'est une forme d'épicène

Ex : une *architecte*, une *astronaute*, une *cadre*, une *capitaine*, une *commissaire*, une *diplomate*, la *garde* (des Sceaux), une *garde-malade*, une *gendarme*, une *géologue*, une *interne*, une *interprète*, une *juge*, une *manoeuvre*, une *ministre*, une *paysagiste*, une *peintre*, une *psychiatre*, une *vétérinaire*...

Quelques noms ont été créés à l'aide du suffixe *-esse* : *hôtesse*, *mairesse*, *maitresse*, *poétesse*... Cette forme est aujourd'hui considérée comme la forme surannée.

Les seuls noms finissant par *-esse* sont des notions consacrés: une *hôtesse*, une *maitresse* d'école.

Il existe encore une possibilité d'utiliser la forme suffixale ou la forme avec l'épicène: une *maire* ou *mairesse*, une *maitre* ou *maitresse* (d'hôtel, de conférences, etc.), une *poète* ou *poétesse*...

Noms se terminant par -é et -i

Le féminin se construit par adjonction d'un *-e* à la fin du nom: une *attachée*, une *avouée*, une *chargée* (de cours, d'études, de mission), une *députée* ; une *apprentie*...

Noms se terminant par *-a, -o* et *-u*

Dans les cas où les désignations sont très anciennes (*boutefeue*) ou des emplois métonymiques (*tuba*), on retient la forme épïcène: une *boutefeue*, une *tuba*.

Noms se terminant par une finale autre que *-eur*

Le féminin se forme par l'adjonction d'un *-e* à la fin: une *adjointe*, une *agente*, une *artisane*, une *avocate*, une *cheminote*, une *commise*, une *consule*, une *consultante*, une *écrivaine*, une *générale*, une *intendante*, une *laborantine*, une *lieutenante*, une *magistrate*, une *présidente*, une *sergente*, une *substitute*...

Eventuellement, on peut modifier grapho-phoniquement en suivant les règles morphologiques de la langue:

- **doublement de la dernière consonne:** une *chirurgienne*, une *colonelle*, une *doyenne*, une *électricienne*, une *industrielle*, une *informaticienne*, une *vigneronne*...
- **modification de la dernière consonne:** une *créative*, une *sportive*, une *syndique*...
- **ajout d'un accent sur la dernière voyelle :** une *bâtonnière*, une *conseillère* (culturelle, d'État, municipale...), une *greffière*, une *huissière*, une *menuisère*, une *officière*, une *pomprière*, une *préfète*, une *sommelière*...

L'adjonction du *-e* n'est pas obligatoire pour les termes issus des comparatifs latins: une *junior(e)*, une *major(e)*, une *sénior(e)*. Il existe quelques rares cas dont la féminisation semble difficile : une *chef*, une *clerc*, une *conseil*, une *témoin*.

Pour les mots dont le féminin est attestée, le *-e* est facultatif : une *camelot(e)*, une *mannequin(e)*, une *marin(e)*, une *matelot(e)*, une *médecin(e)*.

Noms se terminant par *-eur* (à l'exception de *-teur*)

La forme féminine se termine par *-euse* dans le cas de correspondance d'un verbe en rapport sémantique direct (*démarcher/démarcheur*): une *annonceuse*, une *chercheuse*, une *démarcheuse*, une *entraîneuse*, une *programmeuse*, une *receveuse*, une *relieuse*, une *retoucheuse*...

Seulement quelques noms qui sont formés sur une base nominale se féminisent de la même façon: une *avionneuse*, une *camionneuse*, une *chroniqueuse*, une *pisteuse*...

L'application de cette règle s'utilise aussi pour les noms suffixés à partir d'une base nominale empruntée à l'anglais: une *basketteuse*, une *footballeuse*...

Les formes féminines anciennes sont toujours gardées dans la langue juridique -*esse* de *défendeur*, *demandeur* et *vendeur* : *défenderesse*, *demanderesse*, *venderesse*.

Il arrive parfois qu'on ne trouve pas de verbe qui corresponde au nom ou au verbe en rapport sémantique direct. Ils'agit des noms venant du latin. Il y a deux possibilités : soit l'emploi de l'épicène (la façon belge), soit l'adjonction d'un *-e* à la fin (la méthode québécoise et Suisse) : une *assesseur(e)*, une *censeur(e)*, une *commandeur(e)*, une *entrepreneur(e)*, une *gouverneur(e)*, une *ingénieur(e)*, une *professeur(e)*, une *proviseur(e)* ...

Noms se terminant par *-teur*

La forme féminine se termine par *-trice* avec les conditions suivantes. On ne trouve pas dans la langue française un verbe correspondant au nom (*agriculteur*, *aviateur*, *instituteur*, *recteur*...), ou bien le verbe a été créé après un nom (*acteur/acter*, *auditeur/auditer*). Il existe des verbes, correspondant au nom, qui ne comporte pas de *-t-* dans sa terminaison (*calculer/calculateur* ; *conduire/conducteur* ; *former/formateur*).

Il existe un substantif lié au nom qui se termine par *-tion*, *-ture*, ou *-torat* (quelle que soit la terminaison du verbe correspondant) (*éditeur/édition* ; *lecteur/lecture* ;

tuteur/tutorat): une *agricultrice*, une *animatrice*, une *auditrice*, une *calculatrice*, une *compositrice*, une *conductrice*, une *conservatrice*, une *correctrice*, une *curatrice*, une *dégustatrice*, une *déetectrice*, une *directrice*, une *éditrice*, une *formatrice*, une *inspectrice*, une *institutrice*, une *perceptrice*, une *programmatrice*, une *promotrice*, une *rectrice*, une *rédactrice*, une *sénatrice*, une *tutrice*...

Pour les termes *auteur*, *docteur* et *pasteur*, les formes **-trice** ou **-oresse** ne sont plus acceptables (*autrice*, *aut(h)oresse*, *doctrice*, *pastoresse*). La forme identique au masculin est gardée, avec le choix d'ajouter ou non un **-e** à la fin comme pour *assesseur*, *censeur*, etc.: une *auteur(e)*, une *docteur(e)*, une *pasteur(e)*. Les formes féminines en **-esse** sont toujours admises : une *doctoresse*.

La règle s'utilise aux noms empruntés à l'anglais, qu'ils soient francisés ou non : *reporter*, *reporteur/reportrice*; *supporter*, *supporteur/supportrice*.

L'usage actuel privilégie la forme de l'épicène pour certains noms dont la forme régulière en **-trice** est prouvée: une *sculptrice* ou une *sculpteur(e)*.

Un nom correspondant à un verbe en rapport sémantique direct, qui comporte un **-t-** à la fin, se termine par **-teuse** ou quand il n'existe pas de substantif corrélatif, se termine par **-tion**, **-ture** ou **-torat** (*acheter/acheteur*): une *acheteuse*, une *ajusteuse*, une *batteuse*, une *étiqueteuse*, une *transporteuse*...

Mots empruntés à une langue étrangère

Pour les mots empruntés à une langue étrangère, en général, la forme féminine est identique à la forme masculine : une *clown*, une *gourou*, une *imprésario*, une *jockey*, une *judoka*...

Au cas où il existe des équivalents recommandés par les commissions ministérielles de terminologie, les équivalents sont féminisés comme ici : *stylicien*, *stylicienne* (pour *designer*).

Cas particuliers

Lorsque le nom est désigné explicitement pour la personne de sexe masculin, il est substitué par l'équivalent féminin : un *confrère*/une *consoeur* ; un *garçon* (boucher, d'étage...)/une *fillette* (bouchère, d'étage...) ; un *homme* (d'entretien, -grenouille)/ une *femme* (d'entretien, -grenouille...).

Cette règle ne s'utilise pas bien sûr dans l'usage consacré : l'équivalent féminin de *garçon de café* est *serveuse* et dans les mots empruntés aux langues étrangères, l'équivalent féminin de *barman* est *barmaid*, celui de *rugbyman* est *joueuse de rugby* ou *rugbywoman*, celui de *steward* est *hôtesse*.

IV. Les phases de l'évolution des noms de métier

En regardant dans des dictionnaires plus anciens, on pouvait déjà voir des propositions de noms de métiers qui étaient exercés par des femmes à l'époque.

Le dictionnaire du français contemporain (1964) mentionne qu'en 1935, l'Académie française a publié la liste des noms de métier qui étaient effectués par des femmes: *audatrice, aviatrice, bûcheronne, candidate, employée, rameuse, éditrice*... Il y avait aussi des noms qui ont été instaurés à nouveau dans les années 2000, comme par exemple : *artisane, pharmacienne, postière*.

Le passé nous a montré l'exemple des noms féminins utilisés pour les hautes fonctions (*prieure, diaconesse, papesse*), contrairement aux noms de métiers de l'armée ou de la diplomatie qui ne les féminisent pas. Dans ce cas, les noms de métier indiquaient l'épouse de l'homme : *générale, ambasadrice, colonelle*.

Les métiers les plus courants qu'exerçaient les femmes et qui ne signifiaient pas l'épouse d'un homme étaient: *tisserande (ouvrière qui tissait), institutrice, vendeuse ou épicière*.

Il existait une fonction supérieure qui était occupée par les femmes sans objections négative mais qui avait quand même des restrictions. Il s'agit de *la directrice* (d'école). Mais être la directrice d'un autre poste était inimaginable à l'époque, comme par exemple : *directrice d'un service au Ministère*.

Le cas particulier du nom *étudiante* n'avait pas la même valeur que maintenant. Dans les siècles précédents, les filles n'avaient pas des conditions comparables à celles des garçons par rapport à l'accession à l'éducation. Au XIX^{ème} siècle, *étudiante* voulait dire la maîtresse de l'étudiant jusqu'au moment où elle a acquis le droit « *d'user ses fonds de jupe sur les sièges de l'université* ». ⁴¹

La formation des noms de métier se heurte à quelques obstacles qui obligent les linguistes à inventer des substitutions aux noms qui sont déjà employés par un objet. Le

⁴¹ Landroit, Henry. *Femme, jusqu'au bout des mots...* [enligne]. [consulté le 2013-05-07]. Disponible sur: <http://users.skynet.be/Landroit/femme.html>

Dictionnaire des difficultés du français (1983) donne ces exemples : *cafetière* (appareil ménager qui sert à faire ou à verser un café) venant de *cafetier* (personne qui tient un café), et la même remarque concernant les noms: *cuisinière* (appareil muni de plusieurs foyers et d'un four pour faire cuire les aliments) venant de *cuisinier* (personne qui fait la cuisine). Cette forme de féminin s'utilise couramment dans la langue, tel le terme *coiffeuse*. *Coiffeuse* (une table de toilette munie d'une glace) venant du *coiffeur* (personne qui a pour profession de couper les cheveux). *Médecine* (science qui a pour but la conservation et le rétablissement de la santé) venant du *médecin* (titulaire du diplôme de docteur en médecine). La forme correcte qui s'utilise en ce moment est *une médecin*. Il est possible d'utiliser *la doctoresse* mais c'est la forme surannée et elle pourrait être prise péjorativement.

Malgré sa première opposition, il faut dire que l'Académie française continue à introduire des nouveaux noms de métier. En 2000, elle a ajouté : *artisane, pharmacienne, postière*.

Les noms qui ont des radicaux différents au masculin et au féminin ne sont pas rares. Il faut les connaître pour bien les utiliser. Il s'agit des noms suivants : *amant/maîtresse, scout/guide* (scout féminisé ou femme qui conduit), *valet de chambre/femme de chambre*.

Pour voir l'évolution de quelques noms de métier, j'ai consulté des dictionnaires des années 1983, 1993 et 2003.

Je me suis concentrée sur le nom: *maire*. **Le dictionnaire des difficultés du française** (1983) propose *madame le maire* comme la forme correcte, et il ne recommande pas *la mairesse* parce que cela signifie plutôt la femme du maire. Le dictionnaire **Le Petit Robert** (1993) explique que la mairesse est une femme exerçant les fonctions de maire ou l'épouse du maire. La version belge de ce métier est *le bourgemestre* qui se change au féminin en *bourgmestre*. **Le Larousse** (2003) donne les mêmes explications.

Le nom de métier *maîtresse* ne signifiait pas toujours un emploi. En 1983, l'explication est univoque: *Personne qui dirige sa maison, reçoit les invités ou maîtresse/maître à danser*. **Le Petit Robert** de 1993 mentionne l'existence de *la maîtresse de piano ou de l'école, tout simplement quelqu'un qui enseigne aux enfants*. La maîtresse

peut être aussi *la jeune fille ou femme qui est amante de quelqu'un*. D'après Corneille, la maîtresse peut signifier *la fiancée*: « *Il faut venger un père ou perdre une maîtresse* ». Si on cherche les synonymes de *maître* et *maîtresse*, il est intéressant de remarquer que même si les deux peuvent occuper le poste d'enseignant, leurs synonymes sont complètement différents. L'équivalent de *maîtresse* signifie énergique et celui de *maître* est seigneur, chef ou patron. **Le Larousse** (2003) présente le nom *maîtresse* comme la femme avec laquelle un homme a des relations sexuelles en dehors du mariage.

Le nom de métier *chauffeuse* vient du mot *chauffeur*. L'un des premiers emplois de conduite d'appareils étaient les conducteurs de locomotive qui étaient chargés d'entretenir le feu d'une forge ou d'une chaudière. C'est pourquoi ce nom ne ressemble pas au verbe *conduire* mais vient du nom *chaud*.⁴² La forme féminine *chauffeuse* a été introduite dans les dictionnaires, mais en 1988, elle a été retirée car elle ne s'imposait pas dans la langue. **Le Petit Robert** (1993) introduisit le terme de *chauffeuse* comme une chaise basse à l'origine pour se chauffer les pieds. Les autres dictionnaires donnent la même explication.

Nous pouvons remarquer, dans cette révolte langagière, qu'il existe des exceptions entre les femmes qui se présentent comme: *directeur générale, conseiller, consultant* ou *associé*. Cette raison peut être expliquée par la fierté de leur réussite.

L'habitude de ne pas voir des femmes dans certaines fonctions est connue, mais il existe encore quelques professions qui n'ont pas d'équivalent au masculin car il s'agit des fonctions exercées par les femmes depuis toujours. Ce sont les noms de métier suivants : sage-femme et institutrice maternelle.⁴³

Chaque nom de métier a sa propre histoire et sa propre évolution. Si on continuait à chercher d'autres noms qui désignent un métier, on trouverait toujours des rapports fascinants qui nous donnent envie de faire des recherches. L'avis des linguistes n'est pas si important, même s'ils ont des explications professionnelles en s'appuyant sur des règles de grammaire. C'est aussi une question d'engagement des nouveaux noms dans la langue courante qui décide finalement si la nouvelle forme sera utilisée.

⁴² Lexilogos. [enligne]. [consulté le 2013-05-07]. Disponible sur: <http://www.cnrtl.fr/definition/chauffeur>

⁴³ Landroit, Henry. *Femme, jusqu'au bout des mots...* [enligne]. [consulté le 2013-05-07]. Disponible sur: <http://users.skynet.be/Landroit/femme.html>

Conclusion

Nous avons vu dans les parties précédentes l'évolution de la féminisation en langue trouver son moteur et son inspiration dans les débats et la progression de la féminisation extralinguistique. La langue épousant par son évolution celle du statut de la femme dans la société, j'y ai constaté les mêmes tendances et ambitions d'émancipation qui ont pour traduction le foisonnement de marques féminines jointes aux noms de métier ou de charges masculines.

La croissance de la conscience féminine concerne non seulement les unités morphologiques isolées mais aussi les relations syntaxiques existant entre elles : les règles de l'accord seront appelées (ou du moins, on le réclame) à rendre compte des redéfinitions du statut du féminin au sein de la langue française marquant une tendance à remettre en cause l'hierarchisation des deux genres et à refuser l'apriorité absolue du masculin.

La féminisation des noms de métier pourrait sembler être un sujet concernant seulement la grammaire, mais en fait, c'est un phénomène qui a des racines dans le féminisme. Ce sujet est, pour ces raisons, extrêmement intéressant car il s'agit d'une grammaire qui réagit aux tendances sociales les traduisant par le sociolinguistique.

D'après les résultats de ma recherche, les femmes occupent des postes importants qui méritent le respect, d'autant plus qu'elles ont dû faire beaucoup d'efforts pour atteindre les mêmes droits que les hommes. Si je voulais décrire toute l'histoire du féminisme et la féminisation successive dans la grammaire, j'aurais besoin de bien plus de temps et d'espace, dépassant de trop le format prévu pour un mémoire de licence, je me suis donc limitée à en retracer les grandes lignes.

Comme la position des femmes ne cesse de se transformer, étant le reflet d'un concours et d'une synergie de facteurs externes, il serait bien qu'on suive et accompagne également cette transformation dans les dictionnaires, comptes rendus des métamorphoses du lexique. Les spécialistes de la langue se sont exprimés clairement. Ils affirment que la langue française devrait suivre et accepter les changements qui se produisent dans la société. Mais il y a bien sûr plusieurs spécialistes qui –se constituant conservateurs d'un certain usage et s'opposant en puristes, parfois même en hypercorrectifs à tout changement

– craignent de mauvaises influences sur la langue qui pourrait être exercées par ces changements radicaux. La langue est un miroir des tendances de la vie humaine, c'est pourquoi il faut enrichir le vocabulaire de nouveaux mots qui aident les gens à mieux s'exprimer et à mieux traduire et rendre compte de ce contexte extralinguistique nouveau.

L'importance de ce sujet est visible, surtout dans les débats vifs des linguistes et des hommes politiques qui se sont sentis dans l'obligation d'exprimer leur point de vue à l'aide de circulaires et d'articles dans les journaux nationaux.

La deuxième hypothèse a remis en question les restrictions formelles et les obstacles qui ne nous permettent pas de former un nom de métier au féminin d'après les règles proposées. Quand les linguistes ne trouvent pas un équivalent féminin du nom de métier, ils doivent créer une nouvelle forme qui n'est pas encore occupée par un autre substantif déjà existant.

Deux possibilités sont disponibles dans ce cas : soit les gens acceptent la nouvelle forme du métier au féminin qui a été formée et proposée uniquement pour trouver un équivalent, soit ils se servent du nom déjà utilisé pour un autre substantif. Il arrive parfois que les noms inventés par les linguistes ne plaisent pas aux gens et leur paraissent curieux. Par conséquent, ils ne se les approprient pas, les refusent et finissent par les oublier. Par exemple, le nom : *chauffeuse* qui a été retiré des dictionnaires pour les raisons de refus de la part des locuteurs de français.

En fait, le meilleur indicateur pour observer l'évolution et l'utilisation des nouvelles formes est la langue parlée par les gens dans la rue. Certaines tournures de phrase peuvent dévoiler la façon de percevoir des choses et illustrer certaines attitudes envers la problématique. Ce n'est pas seulement l'intonation, l'expression du visage ou les phrases dites explicitement, mais c'est aussi l'utilisation des nuances langagières qui pourraient exprimer plus que la parole de l'auteur.

Comme a dit la professeur de linguistique à la Sorbonne, Anne-Marie Houdebine, « *Nommer les femmes au féminin dans leurs fonctions est une façon de les faire apparaître dans la vie sociale.* »

Même si la société pense que les féministes exagèrent souvent, je pense que dans ce cas, ils aident les gens à voir l'essentiel de cette problématique et également son côté pragmatique. Comme la langue est une des premières aptitudes que nous transmettent nos parents et la société (surtout à travers le système scolaire), il s'agit d'une influence évidente que construisent nos perceptions. On donne un nom aux choses en se servant des mots qu'on a appris. La façon de bien nommer les choses et les événements autour d'une personne est la seule possibilité de lui donner une bonne représentation. C'est là où il faut commencer avec la féminisation et d'autres changements dans la société. Si on commence depuis l'enfance, on devient plus ouvert aux tendances nouvelles quel que soit le domaine, non seulement dans la grammaire.

Pour clore, encore une remarque personnelle. Toutes les recherches sur la féminisation que j'ai effectuées ont enrichi et approfondi également mes connaissances de la langue française. L'apport que ce travail a eu pour moi est incontestable parce qu'il m'a aidée à voir la grammaire du point de vue des plusieurs sciences humaines et dans le contexte culturel. L'enrichissement du vocabulaire et la compréhension de la création des nouvelles formes me facilite l'acquisition et l'appropriation des autres phénomènes grammaticaux.

Résumé

Motivací k napsání mé bakalářské práce bylo zjištění, že mnoho podstatných jmen označujících zaměstnání v přechýlené verzi může mít více podob, které se od sebe liší. Tyto modifikace v přechylování ve francouzském jazyce mne zaujaly natolik, že jsem se ve své bakalářské práci zaměřila na to, zda existuje více podob přechýlených podstatných jmen vyjadřujících povolání a zda je jejich užívání libovolné.

Po nahlédnutí do odborné literatury jsem zjistila, že problematika přechylování sahá mnohem hlouběji. Není jen jednoduchým vysvětlením pravidel tvoření podle určitého systému, ale svou šíří dokonce přesahuje obor lingvistiky. Tento fenomén je natolik rozsáhlý, že jej můžeme nazvat interdisciplinárním. Snažila jsem se upřednostnit ty aspekty, které si zaslouží být zohledněny a prezentovány ve spojení s přechylováním podstatných jmen povolání.

V úvodu objasňuji, proč jsem si vybrala téma: *Přechylování podstatných jmen v označení povolání a jeho sociolingvistické aspekty* a stanovuji následující tři hypotézy:

1. Vedle narůstu všeobecného povědomí o genderové otázce a velikých úspěchů politiky rovnosti příležitostí a rovného zastoupení pohlaví v pracovní sféře je možné zaznamenat zrychlení postupu feminizace rovněž v rovině jazykové, na poli přechylování v označení povolání.

2. Existují slova, která se nedají podle systému přechylování změnit do ženské podoby, protože jejich podoba je již obsazena jiným významem?

3. Může být používání nebo zanedbávání přechýlených podstatných jmen značících povolání sociolingvistickým ukazatelem.

V metodologické kapitole jsem představila okruhy, do kterých bude teoretická část mé práce koncipována. Popisuji zde, jaké prostředky jsem k výzkumu použila, a zakončuji ji vysvětlením způsobů, pomocí kterých jsem vypracovala praktickou část.

Druhou kapitolu považuji za nejdůležitější, jelikož objasňuje hlavní aspekty přechylování a vysvětluje problematiku v celé její komplexnosti. První část druhé kapitoly uvádí souvislosti mezi lingvistikou a dalšími vybranými obory, které jsem použila pro

nahlédnutí na problematiku z více úhlů pohledu. Díky historickému kontextu se můžeme dozvědět, kde se pojem feminizace vzal a za jakých historických okolností se vyvíjel až do dnešní podoby. Politická část popisuje, jakou váhu má politická intervence i v otázkách lingvistiky. Jen malá hrstka politiků vynaložila úsilí, aby podpořila snahu feministek o změnu dlouhodobě ustálených forem ve francouzském jazyce. Nábor politika, jenž je zástupcem lidu, mívá větší význam než názor řadového občana, který může prezentovat jen své subjektivní pohledy.

Tato jazyková revoluce přirozeně vyvolává změny i ve společnosti. V sociologické části pojednávám o dosaženém vzdělání žen a jejich následném kariéřním růstu. Z dostupných zdrojů jasně vyplývá, že ženy získávají dvakrát více diplomů z vysokých škol v porovnání s rokem 1999. I když by jejich tituly z vysokých škol mohly být vstupenkou do vyšších pozic v zaměstnání, často tomu tak nebývá. V průměrné společnosti, která zaměstnává široké spektrum pracovníků, zastoupení žen často přesahuje polovinu ze všech zaměstnaných, ale přesto je ve vedoucích funkcích žen minimálně.

Druhá část druhé kapitoly jde hluboko do problematiky feminizace povolání a pojednává o otázkách nepravidelnosti v přechylování podstatných jmen značících povolání. Začala jsem porovnáním rozdílů ve způsobu tvoření přechýlených podstatných jmen ve čtyřech frankofonních státech. Zjistila jsem, že mnoho odlišností vychází z velké části z polohy státu a z jeho ovlivnění jinými jazyky. Například kanadská francouzština je ovlivněna angličtinou, proto se některé její přechýlené formy velmi liší od ostatních francouzsky mluvících států. Silné působení anglického jazyka na jazyk francouzský se dá snadno vysvětlit. Kanada se profiluje jako dvojjazyčná země, úřední řečí je angličtina a francouzština a tak kanadští obyvatelé bývají často bilingvní.

Pro podporu svého tvrzení, že otázka přechylování je rozporuplné téma, jsem vyhledala a následně prezentovala několik názorů odborníků na lingvistiku. Domnívám se, že tito specialisté mohou laické veřejnosti poskytnout nový pohled na tento fenomén s odbornou kritikou a s předpovědí možného vývoje s pomocí zkušeností, které ve své praxi získali.

Opěrným bodem a jasnou formulací pro přechylování podstatných jmen povolání je průvodce vytvořený Národním centrem pro výzkum a vědu a Národním institutem pro francouzský jazyk. V této třetí části uvádím všechna existující pravidla, která pomohou zvládnout problematiku přechylování podle oficiálně stanovených pravidel. Upozorňuji zde na zvláštní případy, které díky mnohým odlišnostem v jejich etymologii nebo v nefrancouzské podobě ve slovech přejatých, mohou zapříčinit nesrovnalosti při jejich tvoření.

Čtvrtá kapitola představí konkrétní příklady přechýlených slov, která mají zajímavý vývoj a jejich dnešní význam se značně liší od toho původního. Zde srovnávám, jakým způsobem uvádějí tato slova slovníky vydané v různých časových obdobích.

Závěr práce rekapituluje hypotézy stanovené v úvodu a mou odpověď na ně. Zpětně shrnuji, jaké skutečnosti opravdu tvorbu přechylování ovlivňují a jaké aspekty jsou méně podstatné. Uvádím také osobní přínos, který mi tato práce poskytla, a zamýšlím se, jakým způsobem obohatila mé dosavadní znalosti a jak je budu moci nadále zužitkovat.

Bibliographie

CHEVALIER, Jean-Claude. et al. *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse, 1964. ISBN 2-03-800090-5

COLIN, Jean-Paul. *Dictionnaire des difficultés du français*. Paris : Dictionnaire Le Robert, 1983. ISBN 2-85036-009-0

DELACHERIE – HENRY, Sabine et al. *Larousse pratique*. Paris : Larousse, 2003. ISBN 2-03-532193-X

Dictionnaire de poche. Paris : Larousse, 2011. ISBN 978-2-03-586269-3

DUBOIS, Jean. et al. *Le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage de Larousse*, Paris : Larousse, 1994. ISBN 2-03-340334-3

La Bible, (É. OSTY, TRAD.). Paris : Seuil, 1973. p. 2620

MICHEL, André. *Le féminisme*. Paris : PUF, 1997. p. 127. ISBN 2-13-048097-7.

RIEGEL, Martin. et al. *Grammaire méthodique du français*. 4ème édition. Paris : Press universitaires de France, 1994.. ISBN 978-2-13-055984-9.

RIEGEL, Martin, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL. *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses universitaires de France, 2009. p. 604–8. ISBN 978-2-13-055984-9

RIOT-SARCEY, Michèle. *Histoire du féminisme*. Paris : Éditions La Découverte & Syros, 2002. ISBN: 978-2-7071-5472-9

ROBERT, Paul, Jossette RAY - DEBOVE, Alain REY. *Le nouvel petit Robert*. Montreal : 1993 . ISBN 2-85036-390-1

SANCIER-CHÂTEAU, Denis, Delphine DENIS. *Grammaire du français*. 1ère éd. Paris : Librairie générale Française, 1994. p. 247. ISBN 978-2-253-16005-2

Sitographie

Academie-francaise. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur:

<http://www.academie-francaise.fr/linstitution/lhistoire>

Amiel, P. *La note de Lionel Jospin*. Liberation.fr. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10].

Disponible sur: <http://www.liberation.fr/tribune/0101257240>

Approbation de la Charte des Nations Unies. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur:

<http://eli.legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1945/aug/10/n1>

Assemblée-nationale.fr. [en ligne]. [consulté le 4/08/2013]. Disponible sur:

http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/olympede-gouges_declaration-des-droits-de-la-femme.asp

Blanc.O. Ledroitcriminel.free.fr. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur:

http://ledroitcriminel.free.fr/le_phenomene_criminel/crimes_et_proces_celebres/gouges_poces.htm

Catinchi, Philippe-Jean. *L'Académie, le féminin et le neutre*. [en ligne]. 12/08/1998.

[consulté le 2013-05-02]. Disponible sur:

http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=153156&xtmc=josette_rey_debove&xtr=11

Conseil-constitutionnel. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur:

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>

De Villers, Marie-Éva. *Un manque de respect*. [en ligne]. 12/08/1998. [consulté le 2013-

05-02]. Disponible sur: <http://www.hec.ca/qualitecomm/chroniques/termaff/respect.html>

Dumézil, Georges a Claude Lévi-Strausse. *Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984*. [en ligne]. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur :

<http://www.ciep.fr/chroniq/femi/fj.htm>

Fabius, L. *Texte officiel: la féminisation*. [en ligne]. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/f02.htm>

Féminisation des noms [enligne]. [consulté le 2013-05-07]. Disponible sur: <http://www.ciep.fr/chroniq/femi/fem.pdf>

Gard, P. (1998) Dglf.culture.gouv.fr. [online]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogeter/feminisation/3cadrage.html>

Genre, le désaccord. [enligne]. [consulté le 2013-05-03]. Disponible sur: http://forum.psychologies.com/psychologiescom/Actu/genre-desaccord-sujet_14176_1.htm

Itsuko Fujimura, « *La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001)* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 03 mai 2013. URL : <http://mots.revues.org/355>

La féminisation des titres et fonctions dans la francophonie. [en ligne]. 12/08/1998. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.thefreelibrary.com/La+feminisation+des+titres+et+fonctions+dans+la+francophonie%3A+de+la...-a0216487215>

Landroit, Henry. *Femme, jusqu'au bout des mots...* [enligne]. [consulté le 2013-04-12]. Disponible sur: <http://users.skynet.be/Landroit/femme.html>

Legifrance, *le servise publique de la diffusion du droit*. [en ligne]. [consulté le 2013-04-10]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Preambule-de-la-Constitution-du-27-octobre-1946>

Legifrance.gouv.fr. [en ligne]. [consulté le 2013-04-08]. Disponible sur: http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19830420&numTexte=&pageDebut=01227&pageFin=

Lexilogos. [enligne]. [consulté le 2013-05-07]. Disponible sur: <http://www.cnrtl.fr/definition/chauffeur>

Tamedia Publications romandes SA. *Postes supérieures des femmes*. [en ligne]. 04.03.20013. [consulté le 2013-05-02]. Disponible sur: <http://www.lematin.ch/suisse/femmes-occupent-postes-dirigeants/story/26497160>

Observatoire-parité.gouv.fr: *Repères statistiques*. [en ligne]. [consulté le 2013-04-30].
Disponible sur: <http://www.observatoire-parite.gouv.fr/egalite-professionnelle/reperes-statistiques-31/>

Valérie Brunetière, « Anne-Marie Houdebine-Gravaud (éd.), *La féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008, consulté le 12 avril 2013. URL : <http://mots.revues.org/460>

Annexes:

Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre⁴⁴

Paris, le 6 mars 1998.

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat.

Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos moeurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide, qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les

⁴⁴ Ospin, L. *Féminisation des noms de métier: circulaire* [enligne]. [consulté le 2013-05-06]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000556183>

mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

Lionel Jospin

Préface de Lionel JOSPIN dans le guide *Femme j'écris ton nom*⁴⁵

Notre pays aime les querelles qui tournent autour de sa langue : on l'a vu il y a quelques années avec la "querelle de l'orthographe". Les débats autour de l'usage du français viennent nourrir discussions et forums et remplissent les pages des journaux. Cela prouve, s'il en était besoin, l'attachement de nos concitoyens à leur langue et le souci permanent du "bon usage" qui nous anime.

Parmi ces querelles prend place celle de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Les linguistes le savent depuis longtemps : cette affaire n'est pas seulement la leur. Elle concerne la société tout entière. Elle véhicule nombre de résistances, pour une large part idéologiques.

Le rôle du Gouvernement ne peut certes pas être en la matière d'imposer une norme : la liberté d'expression, une des libertés les plus fondamentales dans une démocratie, suppose le droit pour chacun d'utiliser la langue comme il l'entend. Mais le Gouvernement doit montrer l'exemple dans la sphère qui est la sienne, celle des services publics. Qu'une femme exerçant les fonctions de directeur d'école porte depuis plus d'un siècle le titre de directrice alors que la femme directrice d'administration centrale était encore, il y a un an,

⁴⁵ Jospin, L. *Femme j'écris ton nom: circulaire* [enligne]. [consulté le 2013-05-06]. Disponible sur: <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/coeter/feminisation/preface.pm.guide.fem.ht>

appelée "madame le directeur" atteste, s'il en était besoin, que la question de la féminisation des titres est symbolique et non linguistique.

C'est pour la raison pour laquelle j'ai, par une circulaire en date du 6 mars 1998, invité les administrations à recourir aux appellations féminines pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions chaque fois que le féminin était d'usage courant.

À ma demande, la commission générale de terminologie et de néologie m'a remis un rapport portant au premier chef sur les usages juridiques. Celui-ci montre que lorsque les textes visent une fonction, et non la personne qui remplit cette fonction, l'emploi du masculin est conforme à la règle. La commission invite à la rigueur dans la rédaction des textes législatifs et réglementaires. Je ne vois que des avantages à mettre en oeuvre ces recommandations.

Le présent Guide, rédigé par l'Institut national de la langue française, montre que, contrairement à certaines idées reçues, il n'y a pas de difficulté à féminiser la plupart des métiers, grades, titres et fonctions. Il y en a d'autant moins que le français l'a fait couramment jusqu'au siècle passé. Je suis convaincu que ce guide sera utile à tous ceux qui souhaitent faire avancer la cause de la féminisation. D'ores et déjà, avec l'aide des médias, qui ont assimilé son sens, cette démarche progresse et les querelles sur "le" ou "la" ministre, lorsqu'une femme occupe ces fonctions, appartiendront bientôt au passé.

Notre langue évolue : elle n'est évidemment pas séparée des enjeux du temps. La parité a sa place dans la langue. Je souhaite que ce guide facilite une démarche dont la légitimité n'est plus à démontrer.

Lionel JOSPIN
Premier ministre

Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre⁴⁶

Paris, le 11 mars 1986

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État

L'accession des femmes de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels ;
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'État ;
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'État ou les établissements publics de l'État sont parties ;
- dans les ouvrages d'enseignement, de fonction ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'État, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier ;

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les

⁴⁶ FABIUS, L. *Féminisation des noms de métiers: circulaire* [en ligne]. [consulté le 2013-05-06]. Disponible sur: http://genre.francophonie.org/IMG/pdf/Circulaire_11_mars_86.pdf

organisations socioprofessionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en oeuvre de ces dispositions.

Laurent FABIUS